

Référence : C.N.478.2020.TREATIES-XXVI.9 (Notification dépositaire)

TRAITÉ SUR L'INTERDICTION DES ARMES NUCLÉAIRES  
NEW YORK, 7 JUILLET 2017

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

Le 24 octobre 2020, les conditions pour l'entrée en vigueur du Traité susmentionné se sont trouvées remplies. En conséquence, le Traité entrera en vigueur le 22 janvier 2021, conformément au paragraphe 1 de son article 15 qui stipule :

« Le présent Traité entre en vigueur 90 jours après le dépôt du cinquantième instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion. »

Le 26 octobre 2020

